

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le jeudi 1^{er} avril 2021, à 17h00, via visioconférence à Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère, Serge Perreault, conseiller et Josée Leclair, conseillère, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 17h00, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2021-04-073 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis en date du 30 mars 2021 aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Déclaration de l'état d'urgence – Île Tessier
5. Bernard Malo c Municipalité de Sainte-Élisabeth – Représentant municipal
6. Rue et Rang Saint-Thomas – Vitesse
7. MELCC – Objectifs environnementaux de rejet – Mandat
8. Nouvelle station de pompage (égouts) – Mandats plans et devis
9. Chalet des loisirs – Mandats plans (architecte)
10. Chalet des loisirs – Mandats structure et civil (ingénieurs)
11. Chalet des loisirs – Mandats mécanique/électrique (ingénieurs)
12. Levée de l'assemblée

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Benoît Desrochers

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-074 3. Période de questions

2021-04-075 4. Déclaration de l'état d'urgence – Île Tessier

ATTENDU QUE l'article 42 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3) prévoit qu'«une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable »;

ATTENDU QUE la rivière Bayonne a débordée de son lit, dû à un embâcle, dans le secteur de l'île Tessier;

ATTENDU QUE la municipalité estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable les actions requises pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des résidents de l'île Tessier.

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

DE déclarer l'état d'urgence sur l'île Tessier pour une période de 24 heures en raison de l'inondation de l'île, qui a nécessité l'évacuation volontaire des résidents et ce à partir du vendredi 26 mars 2021 à 18h34.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-076 **5. Bernard Malo c Municipalité de Sainte-Élisabeth – Représentant municipal**

ATTENDU la rupture de négociation dans le dossier du lettrage de la nouvelle caserne.

Il est proposé par Claude Houle

Il est résolu :

DE mandater la firme Bélanger & Sauvé afin de représenter les intérêts de la municipalité de Sainte-Élisabeth devant les tribunaux;

DE nommer M. Louis Bérard, comme représentant de la Municipalité dans ce dossier.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-077 **6. Rue et Rang Saint-Thomas – Vitesse**

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2020-10-224 et d'amender la résolution 2020-04-095 concernant les limites de vitesse sur la Rue et le Rang St-Thomas.

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

De modifier les limites de vitesses sur la Rue et le Rang St-Thomas par une limite à l'heure de :

- Rue St-Thomas: 40 km
- Rang St-Thomas: 80 km

Monsieur le maire demande le vote.

POUR : Serge Perreault, Josée Leclair, Louis Bérard

CONTRE : Claude Houle, Johanne Pagé

Adoptée à la majorité

2021-04-078

7. MELCC – Objectifs environnementaux de rejet – Mandat

ATTENDU QUE la Municipalité est en processus d'élaboration des plans et devis de construction d'un nouveau bâtiment abritant une nouvelle station de pompage et dégrilleur, pour notre réseau d'égouts;

ATTENDU QUE le MELCC a conçu une méthode pour la détermination d'objectifs environnementaux de rejet (OER);

ATTENDU QUE les OER permettent d'évaluer l'acceptabilité environnementale de rejets existants ou de rejets prévus et peuvent justifier des interventions supplémentaires ou des modifications de projets.

Il est proposé par Josée Leclair

Il est résolu :

DE MANDATER M. Ghyslain Lambert, ing et/ou Mme Catherine Haulard, directrice générale à signer et à déposer tous les documents nécessaires auprès du MELCC pour l'obtention de l'approbation du ministère pour la nouvelle station de pompage.

D'APPROUVER une dépense de 1,000\$ plus taxes pour les frais professionnels de M. Ghyslain Lambert, ing.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-079

8. Nouvelle station de pompage (égouts) – Mandats plans et devis

ATTENDU QUE la Municipalité a évalué le mandat pour les services professionnels d'architecture (plans et devis préliminaires à finaux) à 20,000\$ plus taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité a évalué le mandat pour les services professionnels d'ingénierie civile (plans et devis préliminaires à finaux) à 1,000\$ plus taxes;

ATTENDU QUE dans un souci de saine gestion, l'administration a invité deux soumissionnaires pour les services professionnels d'architecture (plans et devis préliminaires à finaux);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les offres suivantes pour les services professionnels d'architecture (plans et devis préliminaires à finaux) :

Lachance & Associés	21,000\$ plus taxes
RL Gravel Inc	15,000\$ plus taxes

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels d'architecture (plans et devis préliminaires à finaux) à RL Gravel, soumissionnaire conforme le plus bas, pour un montant de 15,000\$ plus taxes.

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels d'ingénierie civile (plans et devis préliminaires à finaux) à Ghyslain Lambert, ing pour un montant de 1,000\$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-080

9. Chalet des loisirs – Mandats plans (architecte)

ATTENDU QUE la Municipalité a évalué le mandat pour les services professionnels d'architecture (plans et devis préliminaires à finaux) à 20,000\$ plus taxes;

ATTENDU QUE dans un souci de saine gestion, l'administration a invité deux soumissionnaires pour les services professionnels d'architecture (plans et devis préliminaires à finaux);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les offres suivantes pour les services professionnels d'architecture (plans et devis préliminaires à finaux) :

Lachance & Associés	25,100\$ plus taxes
RL Gravel Inc	16,500\$ plus taxes

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels d'architecture (plans et devis préliminaires à finaux) à RL Gravel, soumissionnaire conforme le plus bas, pour un montant de 16,500\$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-081

10. Chalet des loisirs – Mandats structure et civil (ingénieurs)

ATTENDU QUE la Municipalité a évalué le mandat pour les services professionnels d'ingénierie structure et civile (plans et devis préliminaires à finaux) à 15,000\$ plus taxes;

ATTENDU QUE dans un souci de saine gestion, l'administration a invité deux soumissionnaires pour les services professionnels d'ingénierie structure et civile (plans et devis préliminaires à finaux);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les offres suivantes pour les services professionnels d'ingénierie structure (plans et devis préliminaires à finaux):

FNX Innov	9,500\$ plus taxes
Parallèle 54	9,600\$ plus taxes

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les offres suivantes pour les services professionnels d'ingénierie civile (plans et devis préliminaires à finaux):

Ghyslain Lambert, ing	1,500\$ plus taxes
Parallèle 54	3,500\$ plus taxes

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels d'ingénierie structure (plans et devis préliminaires à finaux) à FNX Innov, soumissionnaire conforme le plus bas, pour un montant de 9,500\$ plus taxes.

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels d'ingénierie civile (plans et devis préliminaires à finaux) à Ghyslain Lambert, ing, soumissionnaire conforme le plus bas, pour un montant de 1,500\$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-082 11. Chalet des loisirs – Mandats mécanique/électrique (ingénieurs)

ATTENDU QUE la Municipalité a évalué le mandat pour les services professionnels d'ingénierie structure et civile (plans et devis préliminaires à finaux) à 15,000\$ plus taxes;

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat (conditionnel à un besoin éventuel dans le processus d'élaboration des plans et devis) pour les services professionnels d'ingénierie mécanique/électrique (plans et devis préliminaires à finaux) à Albert Piette & Associés pour un montant maximal de 11,000\$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-083 18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

QUE la présente séance soit levée à 17h25.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Bérard, Maire